

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026,
Secrétaire de séance : Vincent CAUBET

Etaients présents 55 titulaires, 9 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe VIGNEAU, Philippe BORDENAVE, Yann CAMOU JUNCAS, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Guillaume POSE, Philippe PECAUT, Didier LOUSTAU, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Jean-Pierre PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Corinne LAGRAVE, Marc OXIBAR, Michel ADAM, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sonia CAMPAGNE, Geneviève CIMORRA, Sébastien DE TRUCHIS, Alfredo DOS SANTOS, Nadia DUPEROUSSE, Philippe GARROTÉ, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT GRACIA, Martine MIRANDE, Christophe GUÉRY

Suppléants : Catherine SARGENTI suppléante d'Ophélie ESCOT
Jean CASABONNE suppléant de Michel HIDALGO
Christian BONNE suppléant de Philippe SANSAMAT
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE
Dominique BÉTRAN suppléant de Christian ZAMUNER
Sylvie BERRIEIX suppléante de Jean-Philippe GRUEL
Elodie MAYSOUNAVE suppléante de Florian MIROU
Denise ARRIGAS suppléante d'Alain QUINTANA
Betrand SAUT suppléant de Bruno GUITTON

Pouvoirs : Cédric PUCHEU à Danièle MIRANDE-REY, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES à Lysiane PALACIN, Stéphanie CAZABONNE à Julien BUREL, Anne BARBET à Flora LAPERNE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Stéphane LARTIGUE, Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUÉ, Elodie JIMENEZ à Sébastien DE TRUCHIS, Nicolas MALEIG à Dominique QUEHEILLE, Frédéric BARATS à Yann CAMOU JUNCAS, Claude LACOUR à Bernard AURISSET

Absents : Béatrice ZAGO

RAPPORT N°260428-07-ADM-

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

C. BERNIARD explique que les permis de construire relatifs aux projets d'urbanisme commercial supérieurs à 1 000 m² sont délivrés sur avis conforme de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial dans laquelle doivent siéger le Président de l'EPCI à fiscalité propre, le Président de l'EPCI chargé du SCoT, le Maire de la commune d'implantation, le Président du Conseil Départemental (ou son représentant), le Président du Conseil Régional (ou son représentant), un membre représentant les Maires au niveau départemental et un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental, soit au total sept élus.

Vu l'article R751.2 du Code du Commerce, modifié par décret n° 2018-96 du 13 février 2018 relatif à l'aménagement commercial, qui stipule que les membres désignés par l'EPCI ne peuvent être issus de la commune assiette du projet,

Considérant le renouvellement des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, ayant entraîné le renouvellement du Conseil Communautaire,

Considérant que ces projets d'importance sont majoritairement implantés sur le territoire de la Commune d'OLORON SAINTE-MARIE,

Il apparaît souhaitable de désigner des représentants, non élus au Conseil Municipal de cette commune.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 71 voix pour, 1 contre (L. LUNION), 1 abstention (G. CIMORRA) et 1 nul/blanc/non-participation (R. VILLALBA) :

- **DESIGNE** M. Claude BERNIARD en tant que représentant de la CCHB au titre de l'EPCI à fiscalité propre,
- **DESIGNE** M. Xavier BOISSY en tant que représentant de la CCHB au titre de l'EPCI chargé du SCOT,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé VC

Signé MO

Vincent CAUBET

Marc OXIBAR